



Poliez-Pittet, le 15 août 2023

Au Conseil Intercommunal

Préavis n° 06-2023 – concernant

Le budget de l'ASIRE pour 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

1 Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, état au 1er juillet 2005, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2024.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

2 Remarques

Le budget a été conçu sur la base des comptes 2022 et le début de 2023, des réflexions effectuées pour le budget 2023, de l'augmentation des effectifs tels que les surveillants et les élèves, de l'annualisation du fonctionnement des nouveaux sites scolaires d'Essertines et de Thierrens, de la mise en service de la salle de gym VD4 à Echallens Court Champ, ainsi que de l'évolution des conditions économiques (telles que de la hausse des coûts d'énergie et produits dérivés).

Nous tenons à remercier les Communes de l'ASIRE pour leur collaboration dans le processus d'établissement du budget 2024.

3 Informations générales et préambule

L'objectif de cet article est de mettre en lumière les principales modifications par rapport au budget 2023 :

Infrastructures

Conformément à l'Ambition2030, les modifications concernant les nouvelles infrastructures ont été intégrées au budget comme suit :

- Thierrens - extension : l'annualisation des coûts liés à cette extension se retrouvent avec ceux du site actuel aux comptes 3525.XXXX;
- Echallens - Court Champ : les coûts liés à l'exploitation de la salle de gym apparaissent aux comptes 3526.XXXX ;
- Essertines : l'annualisation des coûts liés à cette extension se trouvent dans les comptes 3529.XXXX.

Parascolaire

L'annualisation des impacts de la mise en œuvre de la journée continue a également été intégrée au budget 2024 (restaurant scolaire et surveillance).

4 Explications des postes les plus importants

1 Administration générale

Comptes	Titre	Budget 2023		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
1	Administration générale	277 000,00	0,00	277 820,00	0,00	820,00	0,30%
1010	Conseil intercommunal	37 600,00	0,00	37 620,00	0,00	20,00	0,05%
1020	CODIR	139 600,00	0,00	140 000,00	0,00	400,00	0,29%
1030	Conseil d'établissement	27 800,00	0,00	28 200,00	0,00	400,00	1,44%
1111	Etudes de projets	72 000,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00%

Le budget 2024, se rapportant à l'administration générale, met en évidence une augmentation de charges de CHF 820.- (0.30%).

2 Finances

Comptes	Titre	Budget 2023		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
2	Finances	3 000,00	19 123 700,00	2 200,00	19 960 020,00	-837 120,00	4,38%
2000	Quote-parts communales	0,00	19 123 700,00	0,00	19 960 020,00	-836 320,00	4,37%
2200	Intérêts et frais de banque	3 000,00	0,00	2 200,00	0,00	-800,00	-26,67%

2000 et ss Quotes-parts communales

Pour les 26 communes de l'association **CHF 19'960'020.-**

Répartition des quotes-parts selon la population au 1 ^{er} janvier 2023	29'533 habitants
Coût à l'habitant selon budget 2023 :	CHF 653.09
Coût à l'habitant selon planification financière pour 2024 :	CHF 692.60
Coût à l'habitant selon budget 2024 :	CHF 675.86
Coût à l'élève selon budget 2024 :	CHF 4'868.30

Par rapport au budget 2023, l'augmentation du coût par habitant est de CHF 22.77. Toutefois, il convient de relever qu'en intégrant la population du nouveau quartier d'Osiris (env. 900), le coût par habitant lors de la clôture des comptes sera inférieur au montant annoncé.

3 Bâtiments

Comptes	Titre	Budget 2023		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
3	Bâtiments	12 115 100,00	359 700,00	12 832 700,00	371 700,00	705 600,00	6,00%
3500	Loyers - Collèges et salles de gym communes	4 445 000,00	157 300,00	4 490 000,00	157 300,00	45 000,00	1,05%
3510	Bercher - Collège 7 Fontaines primaire	201 000,00	0,00	174 800,00	0,00	-26 200,00	-13,03%
3512	Bercher - Collège 7 Fontaines secondaire	1 220 000,00	0,00	1 322 000,00	0,00	102 000,00	8,36%
3513	Bercher - Salle de gym	588 000,00	17 000,00	679 000,00	19 000,00	89 000,00	15,59%
3514	Bercher - Comptes communs	395 500,00	0,00	402 000,00	0,00	6 500,00	1,64%
3515	Poliez-Pittet	316 800,00	46 400,00	323 100,00	48 400,00	4 300,00	1,59%
3516	Etagnières PPE	148 400,00	0,00	151 900,00	0,00	3 500,00	2,36%
3517	Villars-le-Terroir	384 900,00	82 000,00	384 800,00	84 000,00	-2 100,00	-0,69%
3520	St-Cierges	216 200,00	0,00	198 900,00	0,00	-17 300,00	-8,00%
3525	Thierrens	734 000,00	11 000,00	930 000,00	11 000,00	196 000,00	27,11%
3526	Echallens - Court Champ	2 537 000,00	46 000,00	2 581 000,00	52 000,00	38 000,00	1,53%
3527	Echallens - 3 Sapins	460 800,00	0,00	457 100,00	0,00	-3 700,00	-0,80%
3528	Goumoens PPE	260 000,00	0,00	259 000,00	0,00	-1 000,00	-0,38%
3529	Essertines PPE	207 500,00	0,00	479 100,00	0,00	271 600,00	130,89%

Le budget 2024, se rapportant aux bâtiments, met en évidence une augmentation de charges de CHF 705'600.- (6.0%).

Cette augmentation provient d'une part de l'augmentation des coûts des bâtiments communaux pour CHF 45'000.- et d'autre part de l'augmentation des coûts des bâtiments propriété de l'ASIRE pour CHF 660'600.-.

Bâtiments communaux - 3500.XXXX

L'augmentation totale de ces charges de CHF 45'000.- (1.05%) est composée des éléments suivants :

- Diminution de charges de CHF 185'000.- liée à la fermeture des sites scolaires de Donneloye, Essertines (ancien collège) et Fey ;

- L'augmentation de charges de CHF 230'000.- provient d'une part de l'anticipation de l'augmentation des coûts liés à l'énergie et d'autre part par l'amortissement de travaux réalisés en conformité avec le processus invest.

Bâtiments propriétés de l'ASIRE - 3510 et suivants

En introduction et afin d'éviter de mettre en évidence à chaque groupe de comptes l'évolution des charges financières par bâtiment (intérêts + amortissements), le tableau ci-dessous présente les variations de ces catégories de comptes :

Compte		Budget 2023			Budget 2024			Différence
		Intérêts (X.3222)	Amortiss. (X.3312)	Total charges fin.	Intérêts (X.3222)	Amortiss. (X.3312)	Total charges fin.	
3510	Bercher - primaire	20 000	132 200	152 200	18 000	110 000	128 000	-24 200
3512	Bercher - secondaire	225 000	831 500	1 056 500	300 000	830 000	1 130 000	73 500
3513	Bercher - salle de gym	30 000	430 000	460 000	110 000	430 000	540 000	80 000
3515	Poliez-Pittet	1 300	0	1 300	1 000	0	1 000	-300
3516	Étagnières PPE	9 000	83 600	92 600	9 000	83 600	92 600	0
3517	Villars-le-Terroir	55 000	220 000	275 000	55 000	220 000	275 000	0
3520	St-Cierges	26 000	120 000	146 000	10 000	120 000	130 000	-16 000
3525	Thierrens	160 000	0	160 000	155 000	285 000	440 000	280 000
3526	Echallens CC	222 000	1 285 800	1 507 800	260 000	1 285 800	1 545 800	38 000
3527	Echallens 3S	54 000	357 000	411 000	52 000	357 000	409 000	-2 000
3528	Goumoens PPE	12 000	160 000	172 000	10 000	160 000	170 000	-2 000
3529	Essertines	110 000	0	110 000	130 000	200 000	330 000	220 000
		924 300	3 620 100	4 544 400	1 110 000	4 081 400	5 191 400	647 000

Ainsi sur l'augmentation de charges de CHF 660'600.- pour les bâtiments propriété de l'ASIRE, CHF 647'000.- s'expliquent par l'évolution des charges financières.

Le tableau, ci-dessus, permet de mettre en évidence l'évolution de ces charges et les explications sont présentées comme suit :

- Poliez-Pittet, Echallens Trois Sapins et Goumoens PPE (3515, 3526 et 3527) : Diminution totale de CHF 4'600.- s'explique par une réduction des charges d'intérêts liée à l'amortissement régulier de nos emprunts ;
- Bercher primaire (3510) : grâce à un amortissement extraordinaire de CHF 455'334.- (remboursement de 2 prêts), tant les charges d'intérêts que les amortissements ont pu être réduits de CHF 24'200.- ;
- Bercher secondaire (3512) : anticipation de l'augmentation des taux pour le prêt à renouveler en août 2024. L'effet anticipé est une augmentation de charges de CHF 73'500.- ;
- Bercher salle de gym (3513) : anticipation de l'augmentation des taux pour le prêt à renouveler en décembre 2024. L'effet anticipé est une augmentation de charges de CHF 80'000.- ;
- St-Cierges (3520) : La diminution de charges de CHF 16'000.- s'explique par le remboursement d'un prêt arrivé à échéance en mai 2023 ;

- Thierrens et Essertines (3525 et 3529) : L'augmentation de charges de CHF 500'000.- correspond aux amortissements à réaliser sur les 2 nouveaux sites mis en exploitation en 2023 ;
- Echallens CC (3526) : L'augmentation de charges de CHF 38'000.- correspond aux charges financières liées aux travaux de remise en état de la salle de gym.

Les autres principales différences sont présentées par compte ci-dessous :

3512 Bercher - Collège des 7 Fontaines (secondaire)

3512.3123 Achats et consommation d'électricité

Adaptation du montant suite à l'augmentation du prix de l'électricité (selon tarifs 2023).

Budget 2023: CHF 34'000.-

Budget 2024: CHF 62'000.-

3513 Bercher - Salle de gymnastique

3513.3123 Achats et consommation d'électricité

Adaptation du montant suite à l'augmentation du prix de l'électricité (selon tarifs 2023).

Budget 2023: CHF 21'000.-

Budget 2024: CHF 32'000.-

3514 Bercher - Comptes communs

3514.3133 Achats de produits de nettoyage

Adaptation du montant par rapport à la réalité.

Budget 2023: CHF 26'000.-

Budget 2024: CHF 30'000.-

3515 Poliez-Pittet

3515.3123 Achats et consommation d'électricité

Adaptation du montant suite à l'augmentation du prix de l'électricité (selon tarifs 2023).

Budget 2023: CHF 18'000.-

Budget 2024: CHF 22'000.-

3525 Thierrens

Comme dans tout nouveau projet mis en service, il faudra 2 ans pour adapter les frais à la réalité.

3525.3011.1 Salaire du concierge / 3525.3011.2 Salaires des auxiliaires

Réévaluation du budget selon l'organisation mise en place pour le travail de conciergerie. Après analyse de la situation, il ne semble pas nécessaire d'engager un nouveau concierge, la charge de travail supplémentaire pour l'entretien de l'extension du site de Thierrens sera faite par du personnel auxiliaire.

L'impact budgétaire est présenté ci-dessous :

3525.3011.1

Budget 2023: CHF 140'000.-

Budget 2024: CHF 92'000.-

3525.3011.2

Budget 2023: CHF 85'500.-

Budget 2024: CHF 90'000.-

3525.3124.1 Achats de combustible

Grâce à l'octroi du crédit pour le changement anticipé du système de chauffage à Thierrens (préavis 06-2022) nous n'aurons plus le poste sus-mentionné (achat de gaz suite à la mise en place d'une chaudière bois).

Budget 2023: CHF 60'000.-

Budget 2024: CHF 0.-

3526 Echallens Court-Champ

3526.3123 Achats et consommation d'électricité

Adaptation du montant suite à l'augmentation du prix de l'électricité (selon tarifs 2023).

Budget 2023: CHF 35'000.-

Budget 2024: CHF 40'000.-

3529 Essertines-sur-Yverdon PPE

3529.30XX Salaires auxiliaire et charges sociales / 3529.3141.1 Charges PPE

La commune ayant engagé un concierge, elle nous refacturera les frais dans les charges PPE.

5 Formation et jeunesse

Comptes	Titre	Budget 2023		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
5	Formation de jeunesse	8 016 900,00	928 600,00	8 217 100,00	998 100,00	130 700,00	1,84%
50	Administration, personnel, frais communs	5 994 800,00	468 000,00	6 123 800,00	472 000,00	125 000,00	2,26%
51	Enseignement primaire	518 700,00	0,00	528 800,00	2 000,00	8 100,00	1,56%
52	Enseignement secondaire	406 600,00	8 000,00	399 700,00	19 500,00	-18 400,00	-4,62%
53	Enseignement spécialisé	82 000,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00%
54	Orientation scolaire prof.	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00%
56	Service médical, dentaire et paramédical	444 800,00	32 600,00	460 800,00	59 600,00	-11 000,00	-2,67%
59	Restaurants scolaires	530 000,00	420 000,00	582 000,00	445 000,00	27 000,00	24,55%

Le budget 2024, se rapportant à la formation jeunesse, met en évidence une augmentation des charges de CHF 130'700.- (1.84%).

En préambule, il convient de rappeler 5 éléments importants qui expliquent les variations budgétaires entre 2023 et 2024, à savoir :

- Traitement des bibliothécaires – Le personnel est au complet ;
- Mise en place de la journée continue sur le site de Thierrens (dernier site à ne pas offrir cette prestation) ;
- Mise en place du nouveau plan comptable MCH2 ;
- Augmentation du prix des abonnements pour les transports publics (4.3%) ;
- Création du compte « entretien du numérique » (suite au préavis 04-2023).

Le tableau suivant met en évidence l'impact de ces changements sur les exercices budgétaires :

		Budget 2023	Budget 2024	Différence
5000.3014	Traitements bibliothécaires	380 000	397 000	17 000
5000.3015	Traitement des surveillants	680 000	700 000	20 000
5000.3111	Programmes informatiques	50 000	60 000	10 000
5000.3112	Renouvellement du mobilier	100 000	80 000	-20 000
5000.3112.1	Entretien du numérique	0	40 000	40 000
5000.3188.1	Frais de transports d'élèves	3 150 000	3 200 000	50 000
		4 360 000	4 477 000	117 000

Ces postes expliquent l'augmentation de charges de CHF 117'000.- par rapport au total de CHF 130'700.

56 Service dentaire, médical et paramédical

5621.4320 Recettes pour soins dentaires

Adaptation du budget à la réalité des recettes réalisées suite à la reprise des activités du service dentaire.

Budget 2023: CHF 28'000.-

Budget 2024: CHF 55'000.-

5 CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens

- vu le préavis no 06-2023 du 15 août 2023;
- vu le rapport de la Commission finances;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. d'**adopter** le budget de fonctionnement pour l'exercice 2024 tel que présenté par le Comité de direction et annexé au présent préavis.

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président

La Secrétaire

Daniel Leuba

Ariane Jost

Délégué du Codir : Daniel Leuba